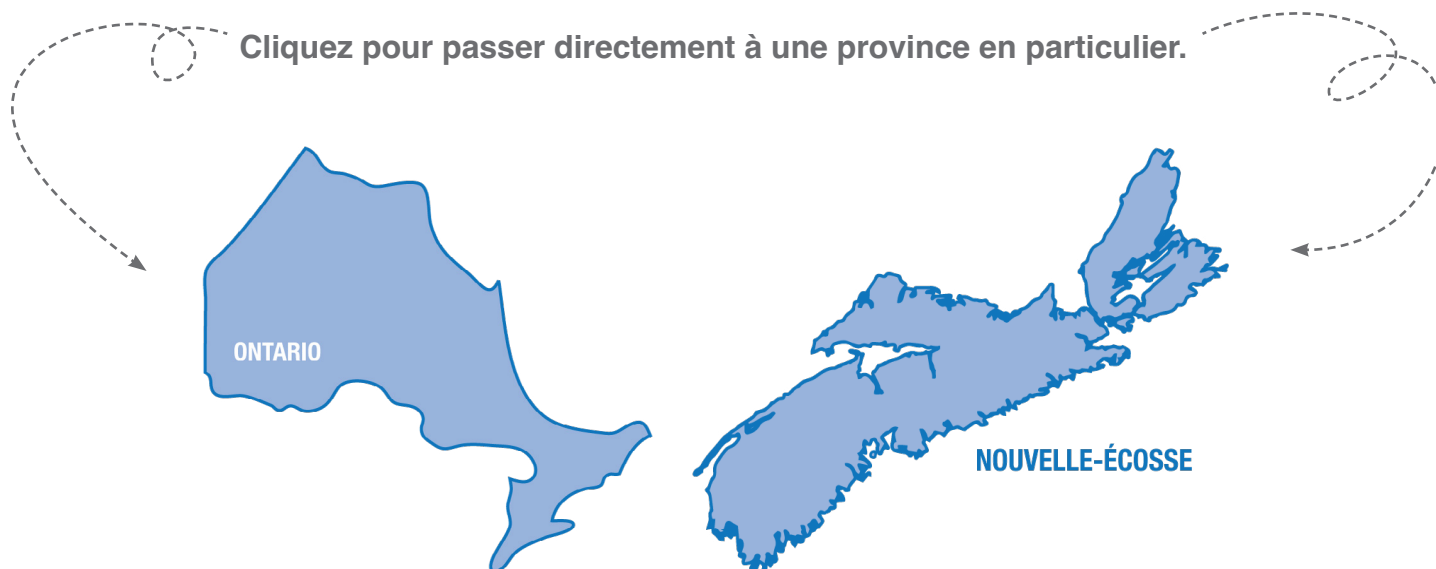


SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

JANVIER 2025

Dunk & Associés continue de surveiller les modifications législatives et de mettre à jour le contenu du programme et des modules de formation afin d'assurer la conformité. Pour consulter le sommaire des récentes mises à jour législatives, [cliquez ici](#).



SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
NOUVELLE-ÉCOSSE	
Loi Stronger Workplaces for Nova Scotia - Adoptée Les modifications suivantes entreront en vigueur le 1er janvier 2025 : Loi sur les normes du travail : Les employés auront droit à 5 jours de congé maladie non rémunéré par an, en plus des 3 jours non rémunérés accordés pour les rendez-vous médicaux et les maladies familiales, comme prévu actuellement dans les normes du travail. Un nouveau congé de 27 semaines, non rémunéré, est instauré pour permettre aux employés de se remettre d'une maladie grave ou d'une blessure. Loi sur la santé et la sécurité au travail : La loi a intégré une nouvelle définition de la « santé et sécurité » incluant désormais la santé physique et la santé psychologique.	Congés protégés Veillez à mettre à jour les politiques de votre entreprise concernant les congés pour intégrer les 5 jours supplémentaires de congé maladie non rémunéré ainsi que le nouveau congé de 27 semaines pour maladie grave ou blessure, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2025. Si vous êtes client du programme RH de Dunk & Associés, le programme RH a été ajusté pour refléter ces modifications. Santé et sécurité Assurez-vous que tous les employés sont informés que la définition de « santé et sécurité » englobe désormais la santé physique et la santé psychologique en milieu de travail.

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
ONTARIO	
WSIB Fee Reductions En 2025, la CSPAAT abaisse le taux de prime moyen des entreprises de l'Ontario à 1,25 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable, soit le plus bas niveau en plus de 50 ans. La baisse de 2025 signifie que le taux de prime moyen a été réduit de plus de 50 % au cours de la dernière décennie, ce qui a permis aux entreprises de réaliser des économies cumulées d'environ 18,6 milliards de dollars depuis 2017. Par rapport à la seule année 2024, les entreprises de l'Ontario économiseront environ 150 millions de dollars, qui pourront être investis dans de nouveaux emplois, dans la technologie et dans l'amélioration de la santé et de la sécurité.	Cliquez ici pour plus d'informations sur les taux 2025